



(11)

EP 2 662 216 A3

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(88) Date de publication A3:
26.02.2014 Bulletin 2014/09

(51) Int Cl.:

B41F 17/00 (2006.01)**B41F 17/18 (2006.01)****B41F 17/24 (2006.01)****B41M 1/26 (2006.01)****B41M 1/40 (2006.01)**

(43) Date de publication A2:
13.11.2013 Bulletin 2013/46

(21) Numéro de dépôt: **13166071.4**(22) Date de dépôt: **30.04.2013**

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
 Etats d'extension désignés:
BA ME

(30) Priorité: **10.05.2012 FR 1254280**

(71) Demandeur: **SGD S.A.
92800 Puteaux (FR)**

(72) Inventeurs:

- **LEMAIRE, Anne, Paule, Arduina
80100 ABBEVILLE (FR)**
- **DEVAUX, Nicolas, Pierre, François
80460 AULT (FR)**
- **WAGNER, Christophe
76370 NEUVILLE LES DIEPPE (FR)**

(74) Mandataire: **Martin, Didier Roland Valéry et al
Cabinet Didier Martin
50, chemin des Verrières
69260 Charbonnières-les Bains (FR)**

(54) Procédé et machine de décor de flacons par tampographie indirecte en coquille

(57) - L'invention concerne un procédé de décor par tampographie destiné à rapporter un motif (2) décoratif sur la paroi (3) d'une pièce (4) à décorer préalablement formée, telle qu'un flacon en verre, ledit procédé étant caractérisé en ce qu'il comporte une étape (a) de préparation au cours de laquelle on dépose, dans l'empreinte (11, 111) d'une matrice-tampon (10, 110) marquée en creux selon une forme sensiblement conjuguée à celle de la paroi existante de la pièce à décorer, une substance

de marquage (5) liquide, telle qu'une encre ou un émail, puis une étape (b) de marquage au cours de laquelle on rapproche la matrice-tampon (10, 110) de la pièce (4) jusqu'à amener la paroi (3) de cette dernière au contact du fond de l'empreinte (11, 111), de sorte à déposer le motif (2) décoratif sur ladite paroi (3) par transfert de la substance de marquage (5) depuis l'empreinte jusque sur ladite paroi.

- Décoration et marquage d'objets.

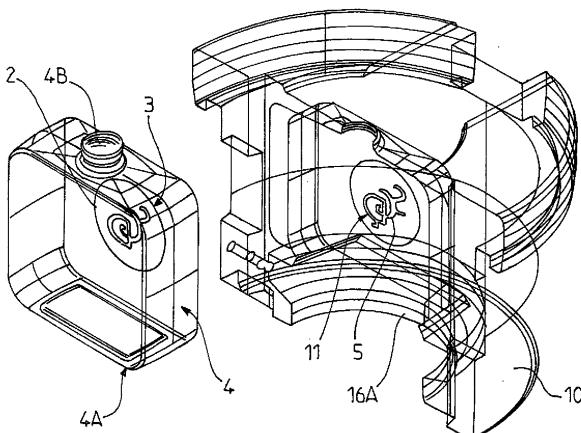


FIG. 6



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 13 16 6071

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
A	FR 2 565 901 A1 (DEROODE JEAN ROBERT [FR]) 20 décembre 1985 (1985-12-20) * figures 1,2,4 * * page 1, ligne 3-6 * * page 4, ligne 7-15 * * page 6, ligne 3-22 * -----	1-19	INV. B41F17/00 B41F17/18 B41F17/24 B41M1/26 B41M1/40
A	US 3 587 455 A (CHILDRESS CLYDE O ET AL) 28 juin 1971 (1971-06-28) * figures 12-14 * * colonne 8, ligne 12 - colonne 9, ligne 47 * -----	1-19	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			B41F B41M
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
1	Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
	Munich	4 septembre 2013	Hajji, Mohamed-Karim
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			



Europäisches
Patentamt
European
Patent Office
Office européen
des brevets

Numéro de la demande

EP 13 16 6071

REVENDICATIONS DONNANT LIEU AU PAIEMENT DE TAXES

La présente demande de brevet européen comportait lors de son dépôt les revendications dont le paiement était dû.

- Une partie seulement des taxes de revendication ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les revendications pour lesquelles aucun paiement n'était dû ainsi que pour celles dont les taxes de revendication ont été acquittées, à savoir les revendication(s):

Aucune taxe de revendication n'ayant été acquittée dans les délais prescrits, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les revendications pour lesquelles aucun paiement n'était dû.

ABSENCE D'UNITE D'INVENTION

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions, à savoir:

voir feuille supplémentaire B

- Toutes les nouvelles taxes de recherche ayant été acquittées dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour toutes les revendications.
 - Comme toutes les recherches portant sur les revendications qui s'y prêtaient ont pu être effectuées sans effort particulier justifiant une taxe additionnelle, la division de la recherche n'a sollicité le paiement d'aucune taxe de cette nature.
 - Une partie seulement des nouvelles taxes de recherche ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties qui se rapportent aux inventions pour lesquelles les taxes de recherche ont été acquittées, à savoir les revendications:

Aucune nouvelle taxe de recherche n'ayant été acquittée dans les délais impartis, le présent rapport de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent à l'invention mentionnée en premier lieu dans les revendications, à savoir les revendications:

1-19

- Le présent rapport supplémentaire de recherche européenne a été établi pour les parties de la demande de brevet européen qui se rapportent à l'invention mentionnée en premier lieu dans les revendications (Règle 164 (1) CBE).



Europäisches
Patentamt
European
Patent Office
Office européen
des brevets

**ABSENCE D'UNITÉ D'INVENTION
FEUILLE SUPPLÉMENTAIRE B**

Numéro de la demande

EP 13 16 6071

La division de la recherche estime que la présente demande de brevet européen ne satisfait pas à l'exigence relative à l'unité d'invention et concerne plusieurs inventions ou pluralités d'inventions, à savoir :

1. revendications: 1-19

Procédé et machine de décor par tampographie indirecte en coquille destinés à rapporter un motif décoratif sur la paroi d'une pièce à décorer préalablement formée selon les revendications 1-19.

2. revendication: 20

Contenant en verre ou plastique pourvu d'une décoration déposée par un procédé de tampographie, ladite décoration est composée d'une unique couche d'épaisseur sensiblement constante, dont la valeur moyenne est comprise entre 5 et 50 microns selon la revendication 20.

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 13 16 6071

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

04-09-2013

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2565901	A1	20-12-1985	AUCUN
US 3587455	A	28-06-1971	AUCUN

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82